

<p style="text-align: center;">COMPTES RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 22 août 2008 COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE</p>
--

Séance du 22 août 2008

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés

Excusés : Jean BOURGEOIS,

Secrétaire de séance : Reymonde BELLE

Dégâts orage du mardi 12 août 2008

Suite aux intempéries du mardi 12 août 2008, Monsieur le maire et le 1^{er} adjoint ont fait le tour de la commune. Il est proposé aux conseillers de découvrir les dégâts subis par la commune à travers un diaporama photo. A été recensé :

- Vallée de Charsac : dégradation de la voirie (voie communale 12, chemin communal 12, voie communale 7) ;
- Hameau de Vaugelas : dégradation de la voirie et des infrastructures (chemin communal 25, le pont du chemin communal 18, chemin communal 18) ;
- Quartier la Rouveyre : dégradation de la voirie (chemin communal 4)
- Quartier les Maillets : dégradation de la voirie (chemin communal 6
- Quartier Gervanne : dégradation de la voirie (chemin communal 1) ;
- Quartier les Marets : dégradation de la voirie (chemin communal 3) ;

Les administrés ayant eu des dégâts, ont déposé un dossier avec photos.

Devant l'importance de ces intempéries ayant entraîné des inondations par débordement de ruisseaux et rivières, et des ruissellements et coulées de boue associée, vu les dégâts communaux et les dégâts chez les administrés, le conseil municipal demande à ce que la commune soit classée en catastrophe naturelle pour les intempéries du 12 août 2008.